

**PROGRAMME ERASMUS + 2023 : FICHE-ACTION ECHANGES VIRTUELS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LE DOMAINE DE LA JEUNESSE**

<b>ECHANGES VIRTUELS ERASMUS+ / ERASMUS+ VIRTUAL EXCHANGE</b>	
<b>Présentation de l'action :</b> « Qu'est-ce que c'est ? »	Les projets « échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse » doivent permettre aux jeunes de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle. Ils permettent à chaque jeune d'accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique avec des homologues des pays tiers non associés.
<b>Types d'activités :</b> « En pratique »	<p>Les projets seront financés sur la base de plans de travail susceptibles d'intégrer un large éventail d'activités de coopération en ligne, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des discussions en ligne avec animateur entre les jeunes d'organisations de jeunesse établies dans différents pays, dans le cadre de projets en faveur de la jeunesse. Elles pourraient inclure des simulations sous forme de jeux de rôle;</li> <li>- des formations pour les animateurs socio-éducatifs désireux de mettre en place un projet d'échange virtuel avec des collègues d'autres pays;</li> <li>- des discussions en ligne avec animateur entre étudiants d'établissements d'enseignement supérieur établis dans des pays différents, dans le cadre de diplômes d'enseignement supérieur;</li> <li>- des formations pour les professeurs d'université/le personnel universitaire désireux de mettre en place un projet d'échange virtuel avec des collègues d'autres pays; des cours en ligne ouverts et interactifs, y compris des supports de cours traditionnels tels que des conférences filmées, des lectures et des séries de problèmes (comme les fameux MOOC, cours en ligne ouverts à tous, mais en mettant l'accent sur des forums d'utilisateurs interactifs fonctionnant par petits groupes, afin de soutenir les interactions entre les étudiants, les professeurs, les assistants pédagogiques, les jeunes et les animateurs socio-éducatifs).</li> </ul>
<b>Objectifs visés</b>	<p>Erasmus+ Virtual Exchange a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager le dialogue interculturel avec les pays tiers non associés au programme et accroître la tolérance par des interactions interpersonnelles en ligne, en s'appuyant sur des technologies numériques adaptées aux jeunes;</li> <li>- promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique Erasmus+, permettant à davantage de jeunes de bénéficier d'une expérience interculturelle et internationale;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux, afin de lutter contre la discrimination, l'endoctrinement, la polarisation et la radicalisation violente ;</li> <li>- favoriser le développement des compétences numériques et non techniques<sup>140</sup> des étudiants, des jeunes et des animateurs socio-éducatifs<sup>141</sup>, y compris la pratique des langues étrangères et le travail en équipe, notamment pour améliorer l'employabilité;</li> <li>- promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination;</li> <li>- renforcer la dimension «jeunesse» dans les relations de l'UE avec les pays tiers.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p>Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur charté (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre du programme Erasmus+.</p> <p>Le Consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont au moins 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays programme</li> <li>et</li> <li>- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région</li> </ul> <p>Les régions éligibles couvertes par cette action sont les suivantes :</p> <p>1 - Balkans occidentaux, 2 - Voisinage oriental, 3- Pays du sud de la Méditerranée, 9 - Afrique subsaharienne.</p>
<b>Financement de l'action</b>	<p>Cette action suit un modèle de financement forfaitaire. Le montant de la contribution forfaitaire unique sera déterminé pour chaque subvention sur la base du budget prévisionnel de l'action proposé par le candidat. L'autorité chargée de l'octroi fixera le montant forfaitaire de chaque subvention sur la base de la proposition, du résultat de l'évaluation, des taux de financement et du montant maximal de la subvention fixée dans l'appel.</p> <p>La subvention de l'UE par projet s'élèvera à un maximum de 500 000 EUR, avec un investissement maximal de 200 EUR pour les organisations par participant (c'est-à-dire qu'un projet de 500 000 EUR devrait atteindre au moins 2 500 participants). La subvention accordée peut être inférieure au montant demandé.</p>
<b>Durée du projet</b>	3 ans (36 mois)
<b>Critères d'évaluation</b>	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 30/100</li> <li>• Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 20/100</li> <li>• Qualité du partenariat et des modalités de coopération : 20/100</li> <li>• Impact : 30/100</li> </ul>

DGD-Développement International et Territorial  
 Direction de la Coopération Internationale

<p><b>Procédure de candidature UGA</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées</li> <li>2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature</li> <li>3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale <b>au plus tard 3 semaines</b> avant la date limite du dépôt de projet</li> <li>4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet.</li> <li>5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.</li> </ol>
<p><b>Ressources documentaires</b></p>	<p><a href="#">Guide du programme Erasmus+ 2023</a> (pages 228 à 236)</p> <p><a href="#">Webinaire</a> EACEA sur les Echanges virtuels</p> <p>Une fiche dédiée aux échanges virtuels:  <a href="https://monprojet.erasmusplus.fr/erasmus-virtual-exchange">https://monprojet.erasmusplus.fr/erasmus-virtual-exchange</a></p> <p>Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+  <a href="https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists">https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists</a></p>
<p><b>Date limite du dépôt de projet</b></p>	<p>Date limite de remontée à la DGD DIT <b>5 avril 2023</b>        Date limite de dépôt UE 26 avril 2023 à 17h00</p>